



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE  
MAIRIE  
DE  
VILLARS

**ARRÊTÉ MUNICIPAL DE CIRCULATION**  
**N° AR-2024-0040**

Nous, Maire de la commune de VILLARS,

**Vu** Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2213-2 et suivants,

**Vu** Le code de la route et notamment ses articles R411-1 à R411-9 et R 411-25 à R 411-28,

**Vu** L'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

**Vu** La Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée,

**Vu** La loi n°83-3 du 7 Janvier 1983 modifiée,

Vu l'effondrement de la chaussée à l'intersection de la montée des pins et la route du stade il y a lieu d'intervenir en urgence.

**Considérant** que pour permettre le bon déroulement et la sécurité du chantier il y a de mettre la circulation sur une seule voie.

ARRÊTE

**Article 1** : La Société Alizée TP est autorisée à effectuer les travaux décrits ci-dessus à partir du 30 août 2024 pour une durée de 30 jours.

**Article 2** : Le pétitionnaire est chargé de la mise en place des panneaux règlementaires.

**Article 3** : La circulation des véhicules se fera sur une seule voie sur le périmètre des travaux.

**Article 4** : À l'ouverture du chantier le pétitionnaire devra être en possession des réponses aux **DICT** sollicitées préalablement auprès des différents concessionnaires de réseaux. Dans le cas contraire les travaux devront être reportés à une date ultérieure.

**Article 5** : La commune décline toute responsabilité en cas d'accident. Les droits des tiers sont réservés.

**Article 6** : Le présent arrêté sera affiché dans la commune et à chaque extrémité du chantier.

**Article 7** : La Secrétaire de Mairie, Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie, Madame la Maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 8** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie d'APT, et notifié à l'intéressé.

Fait à Villars le 30 août 2024

La Maire  
S. PEREIRA

